



Memorandum 2019

Travaillons ensemble dans l'intérêt supérieur de tous les enfants

Cher Président(e) de parti,

2019 promet d'être une année importante pour les droits de l'enfant en Belgique ! En janvier de cette année, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a notamment examiné la situation des droits de l'enfant en Belgique et a adopté d'importantes **Observations finales** concernant la Belgique. Cela ne s'était plus produit depuis 2010. En novembre 2019, la Convention relative aux droits de l'enfant célébrera son 30^{ième} anniversaire. Les élections de mai sont donc une excellente occasion de mettre l'accent sur la réalisation de ces droits, de leur donner la priorité dans l'agenda politique et de concrétiser les droits de l'enfant dans les accords de gouvernements.

La Présidence de la **Commission nationale pour les droits de l'enfant** saisit donc cette occasion pour souligner un certain nombre de points d'intérêt dans ce domaine :

- • **Coordination** : Les droits de l'enfant relèvent de la **responsabilité de toutes les autorités belges**. Ils sont transversaux et dépassent les différents domaines de compétence. La coordination entre les autorités elles-mêmes, mais aussi au sein des différentes autorités et avec la société civile est cruciale. **Cette coordination est la raison d'être même de la Commission nationale**. Afin de remplir notre mandat aussi efficacement que possible, votre soutien politique et réel est indispensable. Parallèlement aux plans d'actions des différentes entités fédérées, nous demandons donc **l'élaboration d'une stratégie nationale pour mettre en œuvre les Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies**. Celle-ci devrait garantir la définition de priorités claires et coordonnées. L'impact effectif de la stratégie et des mesures qu'elle contient doit être contrôlé sur la base d'indicateurs, avec la participation active de la société civile. Ceci fait partie des tâches de la CNDE, et sa présidence est déterminée à y travailler. Nous comptons sur votre soutien !

- • **Participation** : Travailler ensemble vers une plus grande effectivité des droits de l'enfant signifie nécessairement d'impliquer activement les enfants dans cette réflexion. Non seulement comme sources d'information, mais aussi et surtout comme partenaires, conseillers, experts de leur propre situation. Leur voix doit non seulement être entendue, mais elle doit aussi être capable de générer des changements et d'avoir un impact. La mobilisation des enfants et des jeunes pour le climat en est un exemple très actuel et révélateur. **Toutefois, il incombe à tous les gouvernements de mettre en place les conditions nécessaires pour une participation significative des enfants**. Nous demandons donc que cela soit pris en compte dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale susmentionnée. "*Rien pour les enfants sans eux !*".

L'Accord de coopération portant création de la CNDE lui confère un mandat ambitieux, dont la coordination et la promotion de la participation font partie intégrante. La Commission a déjà de nombreuses réalisations à son actif et est considérée au niveau international comme une bonne pratique. **Néanmoins, l'allocation des ressources financières et humaines nécessaires à l'accomplissement de sa mission demeure un point d'amélioration important**. La Présidence compte sur les nouveaux gouvernements pour qu'ils reflètent l'importance qu'ils attachent aux droits de l'enfant, également dans le soutien de la Commission. Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies l'a souligné une fois de plus en janvier dernier.

Nous aimerions donc échanger avec vous sur la façon dont nous pouvons unir nos forces pour le développement et la mise en œuvre d'une politique dans l'intérêt supérieur de tous les enfants !

Nous vous remercions pour votre temps et votre intérêt et restons à votre disposition,

Karen Van Laethem, Présidente CNDE
Joost Van Haelst, vice-Président CNDE

Contact:



Karen.VanLaethem@ncrk-cnde.be



0473/47.65.73

Observations finales

1995: CRC/C/15/Add.38

8. Le Comité suggère à l'Etat partie d'envisager de mettre en place un mécanisme national permanent qui serait chargé de coordonner la mise en oeuvre de la Convention et il prend note de la nécessité de créer au niveau fédéral un système global efficace de collecte de données sur les droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne les groupes d'enfants particulièrement vulnérables.

2019: CRC/C/BEL/CO/5-6

8. [...] le Comité recommande à l'État partie de poursuivre ses efforts visant à élaborer des plans actualisés pour les années à venir et l'invite instamment à mettre au point, au niveau fédéral, une politique globale relative aux enfants qui couvre tous les domaines visés par la Convention et reflète les dynamiques régionales.

9. Le Comité recommande à l'État partie d'améliorer la coordination de la mise en œuvre de la Convention, et notamment :

a) De renforcer le mandat de la Commission nationale pour les droits de l'enfant afin qu'elle coordonne les activités et mécanismes pertinents établis aux niveaux fédéral, communautaire, régional et local ;

b) De définir clairement les rôles et les responsabilités des mécanismes engagés dans la mise en œuvre de la Convention à ces différents niveaux.

[Cliquez ici pour le texte intégral des Observations finales de 2019](#)



Commission nationale
pour les droits de l'enfant

La Commission nationale est une **plate-forme de concertation** entre quelques 90 acteurs en matière de droits de l'enfant qui ont été désignés par les pouvoirs publics belges aux termes d'un accord de coopération, comprenant des représentants des gouvernements belges. **Tant les gouvernements que la société civile y sont représentés.** Les travaux sont axés sur une contribution aux missions de rédaction de rapports belges à l'égard d'instances internationales et sur la formulation de recommandations politiques générales.

Quelques réalisations récentes de la CNDE:

- Rapports belges (5 & 6) au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
- Rapport belge dans le cadre de la "UN Global Study on Children Deprived of Their Liberty"
- Etude spécifique " *Enfants placés dans des IPPJ* "
- Conférence internationale " *Measuring the Effectiveness of Children's Rights* "
- Etude spécifique " *Enfants dans la migration* ".
- Indicateurs nationaux des droits de l'enfant
- Avis indépendant " *Interdire expressément les violences dites éducatives : une obligation juridique pour la Belgique* "

Plus d'informations: www.cnde.be

La Commission nationale est issue d'un accord de coopération entre :



Vlaanderen
verbeelding werkt



Ostbelgien



be
be.brussels

COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPCOMMISSIE